

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1510

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : ZAC du Quartier de l'Industrie - Reconstruction du groupe scolaire Laborde - Individualisation  
complémentaire d'autorisation de programme - Avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SERL

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dargorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

**Absents non excusés :** M. Pillonel.

**Séance publique du 31 mai 2010****Délibération n° 2010-1510**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **ZAC du Quartier de l'Industrie - Reconstruction du groupe scolaire Laborde - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La reconstruction du groupe scolaire (GS) Laborde à Lyon 9° est nécessitée par le recalibrage de la rue Joannès Carret ainsi que par la sécurisation de l'accès au périphérique nord via l'échangeur Pierre Baizet. L'ensemble de ces opérations s'inscrit au titre des travaux primaires dans le cadre des deux opérations d'urbanisme des ZAC des quartiers nord et sud de l'Industrie.

Par délibération du 21 juin 2005, le conseil de Communauté a décidé du lancement du projet de reconstruction du GS Laborde, à réaliser dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage et a individualisé, à cet effet, une première autorisation de programme de 1 674 400 € correspondant à la rémunération du mandataire et aux études de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une enveloppe globale de 8,37 M€ TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué, le 27 janvier 2006, le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Dans le cadre de ce mandat, la SERL a conduit les études de programme et de faisabilité de la reconstruction de l'école de 11 classes sur un foncier contigu à l'actuelle école rue des Docks (en emprise partielle sur l'actuelle école).

Un concours d'architecture et d'ingénierie a été lancé par décision du Bureau du 21 mai 2007. Ce concours a été classé sans suite en mars 2008.

Depuis, de nouvelles maîtrises foncières ont permis de retenir aujourd'hui une nouvelle assiette foncière, toujours contiguë à l'actuelle école mais déplacée jusqu'au carrefour de la future rue Joannès Carret recalibrée et la rue des Docks. Ce nouveau foncier "translaté" dans la pointe de ces 2 voies permettra d'offrir, dans le cadre de la ZAC de l'Industrie, une meilleure constructibilité future de bureaux à réaliser lorsque l'actuelle école sera démolie.

Certains éléments de programme ont depuis été actualisés : prise en compte du nouveau référentiel école de la ville de Lyon, des nouvelles dispositions en matière de réglementation accessibilité des personnes à mobilité réduite, exigences environnementales et performances haute qualité environnementale (HQE).

Pour tenir compte de ces évolutions de programme et de la nouvelle configuration triangulaire de la parcelle (engendrant un plus gros coefficient correcteur de la surface utile, des surfaces et des aménagements différents des espaces extérieurs), l'enveloppe financière doit être réévaluée.

L'enveloppe prévisionnelle de juin 2005 était estimée à 7 M€ HT, soit 8,37 M€ TTC. Elle est aujourd'hui évaluée à 9,2 M€ HT, soit 11 M€ TTC toutes dépenses confondues (archéologie, frais d'aménagements de la parcelle, frais de maîtrise d'ouvrage, rémunération du mandataire, frais de maîtrise d'œuvre, montant des travaux, révisions de prix, etc.).

Cette opération est confiée par voie de mandat à la SERL et il est nécessaire de modifier, par voie d'avenant, le contenu de la mission de la SERL : modification du programme et fixation de l'enveloppe financière. La rémunération de la SERL est inchangée.

Il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 9 326 000 € en dépenses.

Par ailleurs, le projet de convention liant la ville de Lyon à la Communauté urbaine et prévoyant les modalités de remise de l'équipement à la Ville à l'issue de sa construction devra être soumis à l'approbation de la Ville et du conseil de Communauté avant le début des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le projet de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde dans le cadre de la ZAC de l'Industrie à Lyon 9°, pour un coût global prévisionnel de 11 M€ TTC,

b) - l'avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage à passer entre la Communauté urbaine et la SERL pour intégrer l'adaptation de l'assiette foncière et de l'enveloppe.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A 2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 1255 individualisée le 21 juin 2005.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 9,326 M€ en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 2,616 M€ en 2012
- 5,300 M€ en 2013
- 1,410 M€ en 2014

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 11 M€ en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.**